

Editorial

Autor(en): **Cordonier, Jacques**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Arbido-R : Revue**

Band (Jahr): **4 (1989)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

Au cours du printemps 1989, le Conseil fédéral s'est penché à deux reprises sur l'avenir de la BNS. Tout d'abord en décidant son rattachement à un «grand» Office fédéral de la culture, ensuite en prenant connaissance du Rapport de la Commission Mühlemann chargée de définir un nouveau mandat pour la BNS. A la veille de l'engagement d'un nouveau directeur, le moment nous a paru opportun d'interroger le Chef du Département fédéral de l'intérieur sur l'avenir de cette institution qui constitue un des pivots de notre système de bibliothèques. M. Flavio Cotti a répondu par écrit aux questions qui lui ont été adressées.

La perspective générale que fournissent ses réponses, même si elles s'appuient sur le résultat de deux récents groupes de travail (Boulangier et Mühlemann), ne dégage pas encore le contour précis d'un nouveau mandat: souhait d'accorder au futur directeur la possibilité de contribuer à sa formulation ou défaillance dans la volonté de dire ce que sera demain la BNS, quels seront ses moyens? Le proche avenir répondra à ces questions. Néanmoins, il est certain que la BNS devra choisir rapidement les tâches prioritaires qu'elle pourra mener à bien. A brève échéance, elle ne saurait se disperser dans de multiples directions. Il y a un retard à combler. Il y a urgence.

M. le Conseiller fédéral n'a pas souhaité évoquer de quelle manière concrète la BNS pourrait collaborer avec les réseaux informatisés existants. Néanmoins les appels répétés à la collaboration avec les autres partenaires laissent envisager une future BNS bien ancrée dans les structures de coopération de ce pays, ceci dans un esprit de complémentarité.

Si, comme le laisse entrevoir M.F. Cotti, nous devons attendre du Conseil fédéral qu'il accroisse les moyens mis à disposition de la BNS, il importe que nous, bibliothèques et professionnels, à travers nos associations, soyons prêts à formuler des propositions, à engager le débat dans nos rangs et le dialogue avec les autorités sur l'avenir de notre système de bibliothèques. De notre capacité de proposition – non seulement en termes techniques –, de l'insistance avec laquelle nous saurons formuler notre point de vue dépendra également l'avenir de la BNS et des bibliothèques suisses. A quand des états généraux des bibliothèques suisses réunissant les autorités politiques et les professionnels de ce pays?

Jacques Cordonier

Bibliothèque nationale Quo vadis ?

M. Flavio Cotti répond à nos questions

Arbido-R: *Au moment où la France s'engage, avec enthousiasme et une unanimité politique rare, dans l'entreprise de la «Très grande bibliothèque», rebaptisée «Bibliothèque de France», alors que la Grande-Bretagne achève la construction d'une nouvelle «British Library» et que les Communautés européennes se lancent dans d'ambitieux plans de développement de leurs bibliothèques, les usagers et professionnels des bibliothèques suisses partagent le sentiment que les autorités fédérales n'accordent pas à la Bibliothèque nationale suisse l'attention et les moyens nécessaires à sa mission. Dans le cadre des politiques scientifique et culturelle de la Confédération, quelle place le Conseil fédéral attribue-t-il à la Bibliothèque nationale suisse (BNS)?*

M. le Conseiller fédéral Flavio Cotti: Le Conseil fédéral en tant qu'autorité collégiale et le Chef du Département fédéral de l'intérieur, sont parfaitement conscients de la mission importante qui revient à la BNS dans la vie culturelle et scientifique du pays. Il s'agit en bref de conserver et de mettre à disposition le patrimoine national imprimé et de participer activement à l'échange d'informations concernant la Suisse de près ou de loin.

En se penchant sur les besoins futurs de notre bibliothèque nationale, ses responsables n'omettront toutefois pas de scruter aussi l'histoire et la fonction des autres bibliothèques du pays: qu'elles soient universitaires, cantonales, municipales ou encore fondées et financées par des sociétés et des associations, celles-ci ont fourni un travail important et de pionnier, parallèlement à la BNS, et même parfois avant elle. Il appartiendra à la BNS de chercher la position spécifique qui lui revient, de redéfinir périodiquement son cahier des charges à la lumière des principes de la subsidiarité, dans un esprit de communication et de coopération, et avec une ambition innovatrice. Toutefois, il est encore trop tôt pour indiquer des mesures précises. Celles-ci devront être élaborées dans le cadre des nouvelles structures actuellement en voie d'aménagement, notamment par le futur directeur, en collaboration avec les autres bibliothèques suisses et les milieux spécialisés. Mes réponses à vos questions ne peuvent donc qu'indiquer des tendances.